

Nous soutenir Don par prélèvements automatiques mensuels

Avec vos dons, nous pouvons poursuivre notre action d'assistance aux étrangers aux frontières françaises et d'information sur leurs droits.

Tous les dons que vous adressez sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable, quel que soit le mode de versement choisi (ex. : un don de 150 euros vous revient au final à 51 euros).

Un reçu fiscal vous sera envoyé dans les semaines suivant la réception de votre don.

- ➔ **J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement correspondant ci-dessous. Je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande auprès de l'Anafé.**

- ➔ **Je choisis le montant de mon soutien :**
 - 5 euros
 - 10 euros
 - 15 euros
 - 20 euros
 - Autre :

Mes coordonnées :

Nom.....
Prénom

Adresse

Téléphone

e-mail

Mes coordonnées bancaires :

Nom de ma banque :

Son adresse :

Je n'oublie pas de joindre mon relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

- ➔ **Je souhaite recevoir les rapports de l'Anafé**

- ➔ **Recevoir les informations de l'Anafé et m'inscrire sur la liste de diffusion anafe-info :**
 - Oui
 - Non

Fait le

Signature

Anafé

21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

téléphone / télécopie : 01 43 67 27 52

contact@anafe.org

site internet : www.anafe.org

Pour contacter notre permanence téléphonique
(du lundi au vendredi de 10h à 18h) : 01 42 08 69 93

Pour nous contacter en ZA de Roissy : 01 48 62 83 62